

que les miliciens étaient sans armes et indisciplinés. Dans une dépêche en date du 10 août 1793, Carleton fit rapport qu'on se préparait dans les Etats-Unis à faire des incursions dans les provinces, et que le gouvernement des Etats-Unis ne paraissait pas avoir assez d'énergie pour empêcher la chose. Des ouvrages de défense furent erigés à Saint-Jean sans frais pour le gouvernement, et le secrétaire d'Etat informa Carleton qu'un escadron serait envoyé pour protéger le port. L'Assemblée ne voulut pas admettre qu'elle était tenue de pourvoir à la défense du pays, mais les députés individuellement se déclarèrent prêts à coopérer à mettre la province en état de résister à l'ennemi.

Les disputes au sujet des terres prirent quelquefois des proportions sérieuses. Les lettres de Glenie, attaquant indistinctement tous les fonctionnaires, se trouvent aux dates suivantes : novembre 1789, janvier 1790 et mars 1792. La violence de langage et la vulgarité de ses attaques enlèvent tout caractère de véracité à ses accusations. Si je parle de ces attaques, c'est qu'elles jettent de la lumière sur au moins une des causes de l'amertume manifestée dans la politique locale. On se plaignit fréquemment que la colonisation était retardée par le système des réserves établies pour procurer du bois à la marine et par les restrictions imposées aux concessionnaires de terres.

Des établissements de nègres avaient été fondés par toute la province pendant et après la guerre révolutionnaire. Les colons nègres étaient de différentes classes. Quelques-uns avaient fait le service militaire pendant la guerre révolutionnaire et d'autres avaient échappé à l'esclavage après que la guerre eût été finie. Parmi ces derniers se trouvait un nommé Peters, qui se plaignit de n'avoir pas reçu les terres qu'on lui avait promises. La correspondance à ce sujet fait voir que les noirs qui avaient servi avec les troupes reçurent des concessions spéciales de terres en même temps que les autres soldats débandés, et que les autres obtinrent les mêmes concessions que les colons blancs. La proposition de transférer la population noire de la Nouvelle-Ecosse à Sierra-Leone, dont je parle dans mon rapport préliminaire pour 1894, p. xiv, s'appliquait ainsi au Nouveau-Brunswick. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces provinces, la proposition en question fut-elle favorablement accueillie. Au Nouveau-Brunswick, la plupart des noirs étaient au service de blancs et recevaient des gages élevés. Les noirs eux-mêmes n'avaient pas l'air de tenir à quitter la province, et les autorités impériales paraissent avoir tenu compte de cela ; mais avant que le mouvement pût être arrêté 222 noirs avaient été expédiés à Sierra-Leone. Carleton reçut instructions d'induire les nègres qui étaient restés dans la province de s'enrôler dans un corps pour faire le service dans les Antilles, mais ils ne montrèrent pas d'empressement à accepter cette proposition.

Le quartier général était à Halifax. Des munitions furent expédiées de cette ville aux troupes du Nouveau-Brunswick, ce qui entraîna, au dire de Carleton, de fortes dépenses. Carleton remontra plus d'une fois au sujet du transfèrement des troupes du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse. D'abord, prétendait-il, le Nouveau-Brunswick était plus exposé que la province voisine ; et ensuite, le transfèrement des militaires avait nui au progrès des établissements situés en amont de Frédéricton : la présence des soldats à ce dernier endroit était une protection pour les colons contre les attaques des sauvages, et depuis qu'on ne pouvait plus compter sur cette protection, les immigrants n'osaient pas s'aventurer dans ces parages. Certains changements dans l'administration du département du payeur furent considérés par Carleton comme des empiétements sur ses pouvoirs, et il résigna ses fonctions. Mais avant qu'un successeur lui fût nommé, il revint sur sa décision et se déclara prêt à rester à son poste. Comme il continua à exercer sa charge jusqu'en 1803, il est clair que sa résignation ne fut pas